

CRED23001

**Arrêté portant réinscription pour la quatrième année  
sur la liste d'aptitude des lauréats du concours de rédacteur territorial session 2019**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les ordonnances 2020-351 du 27 mars 2020, 2020-1694 du 24 décembre 2020 et 2021-139 du 10 février 2021 portant dispositions relatives à l'organisation des concours et des examens d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID 19,

**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales, de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

**Vu** l'arrêté n°CRED18092B du 14 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'un concours externe, d'un concours interne et d'un concours de troisième voie pour le recrutement des rédacteurs territoriaux, modifié par l'arrêté n°CRED19044 du 27 août 2019 et par l'arrêté n°RED19065 du 27 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté n°CRED19045 du 2 septembre 2019 fixant la liste provisoire des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade de rédacteur territorial session 2019,

**Vu** l'arrêté n°CRED19048 du 19 septembre 2019 fixant la composition du jury du concours externe, interne et de troisième voie interne pour le recrutement des rédacteurs territoriaux session 2019,

**Vu** l'arrêté n°CRED19050 du 30 septembre 2019 fixant la liste des correcteurs des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externe, interne et de troisième voie interne pour le recrutement des rédacteurs territoriaux session 2019 complété par l'arrêté n°20006 du 28 janvier 2020,

**Vu** l'arrêté n°CRED19051B du 4 octobre 2019 fixant la liste définitive des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade de rédacteur territorial session 2019,

**Vu** le procès-verbal des jurys d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie de rédacteur territorial en date du 19 décembre 2019 ainsi que l'arrêté n°CRED19064 du 19 décembre 2019 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe, interne et de troisième voie pour le recrutement des rédacteurs territoriaux session 2019,

**Vu** le procès-verbal du jury d'admission des concours externe, interne et de troisième voie de rédacteur territorial session 2019 ainsi que l'arrêté n°CRED2007 du 17 février 2020 fixant la liste des candidats admis aux concours externe, interne et de troisième voie pour le recrutement des rédacteurs territoriaux session 2019,

**Vu** l'arrêté n°CRED20009 du 5 mars 2020 fixant la liste d'aptitude des lauréats du concours de rédacteur territorial session 2019,

**Vu** l'arrêté n°CRED22001 du 28 février 2022 portant réinscription pour la troisième année sur la liste d'aptitude des lauréats du concours de rédacteur territorial session 2019,

**Vu** les situations de plusieurs lauréats,

**Vu** le consentement donné par les lauréats pour la publication de leurs données personnelles sur le site internet du centre de gestion de la Charente-Maritime,

**Sur** proposition de Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,

**ARRETE**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 017-281700260-20230303-CRED223001-AR



**Article un :**

Sont réinscrits pour une quatrième année sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial à compter du 5 mars 2023 les 4 lauréats dont les noms suivent :

<b>CERISIER Maud NEE THIMONIER</b>
<b>CHAUVIN Céline</b>
<b>CRAND Solene</b>
<b>GABORIT Marion</b>

**Nombre de candidats : 4**

**Article deux :**

L'ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, transmise à Monsieur le Préfet du Département et notifiée

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 017-281700260-20230303-CRED223001-AR



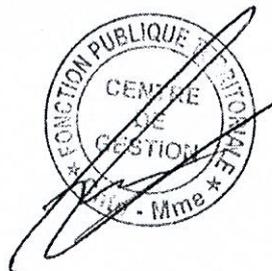
**Article trois :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Article quatre :** Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 3 mars 2023

Le Président,

Alexandre GRENOT.



*Date de publication sur le site internet du cdg : le 22/03/2023*

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 017-281700260-20230303-CRED223001-AR